



Agriculture et élevage en zone
humide Camarguaise



Evolution de l'agriculture et de l'élevage en Camargue depuis les années 70

Milieus cultivés et milieux naturels humides dans le delta (territoire du PNRC)

En 2011 sur le territoire du Parc naturel régional de Camargue :

- La part des milieux cultivés représentent 25 % en surface soit 24 802 ha
- Les milieux naturels humides hors étangs, lagune et salins représentent 27 % du territoire du Parc soit 26 666 ha
- Ces milieux humides sont pour une grande proportion (17000 ha) le support de l'élevage extensif de taureaux et de chevaux de race locale

Répartition en % de la SAU	Camargue	Bouches-du-Rhône	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Céréales	72	25	16
Vignes et vergers	3	13	19

Evolution des surfaces cultivées depuis les années 70 dans l'Isle de Camargue

L'espace cultivé en 1970 par type de culture

Riz	9970
Blé, sorgho, tournesol	6530
Luzerne et prairies	1460
Vigne	3200
Verger	750
Maraichage	460
Total	22370

L'espace cultivé en 1991 par type de culture

Riz	13583
Blé, sorgho, tournesol	4805
Luzerne et prairies	1014
Vigne	385
Verger	361
Maraichage	438
Total	20 586

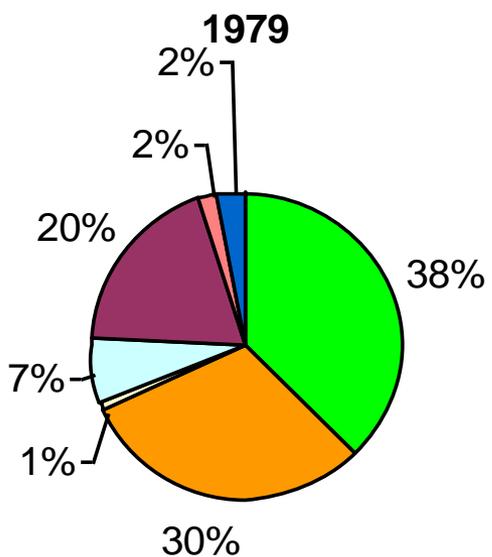
L'espace cultivé en 2011 par type de culture

Riz	12091
Blé, sorgho, tournesol	2143
Luzerne et prairies	1962
Vigne	261
Verger	50
Maraichage	708
Total	17 215

- Stabilité du système céréalier riz-Blé dur
- Augmentation des surfaces en herbe
- Progression du maraîchage

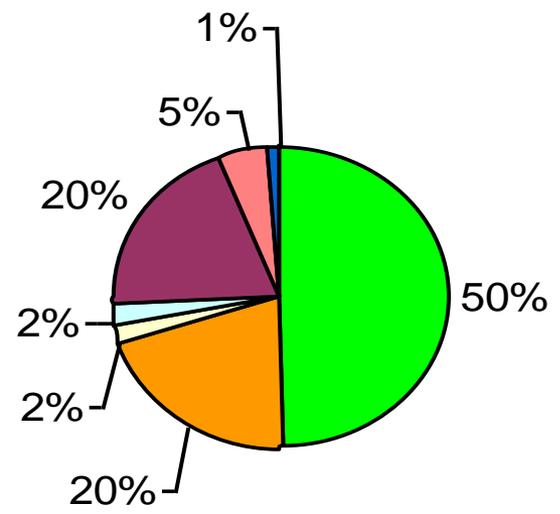
Evolution de la SAU des exploitations céréalières

Répartition de la SAU des exploitations rizicoles en 1979



- Riz
- Autres céréales
- Cultures industrielles
- Vigne
- Fourrages et STH
- Jachère
- Autres

Répartition de la SAU des exploitations rizicoles en 2000



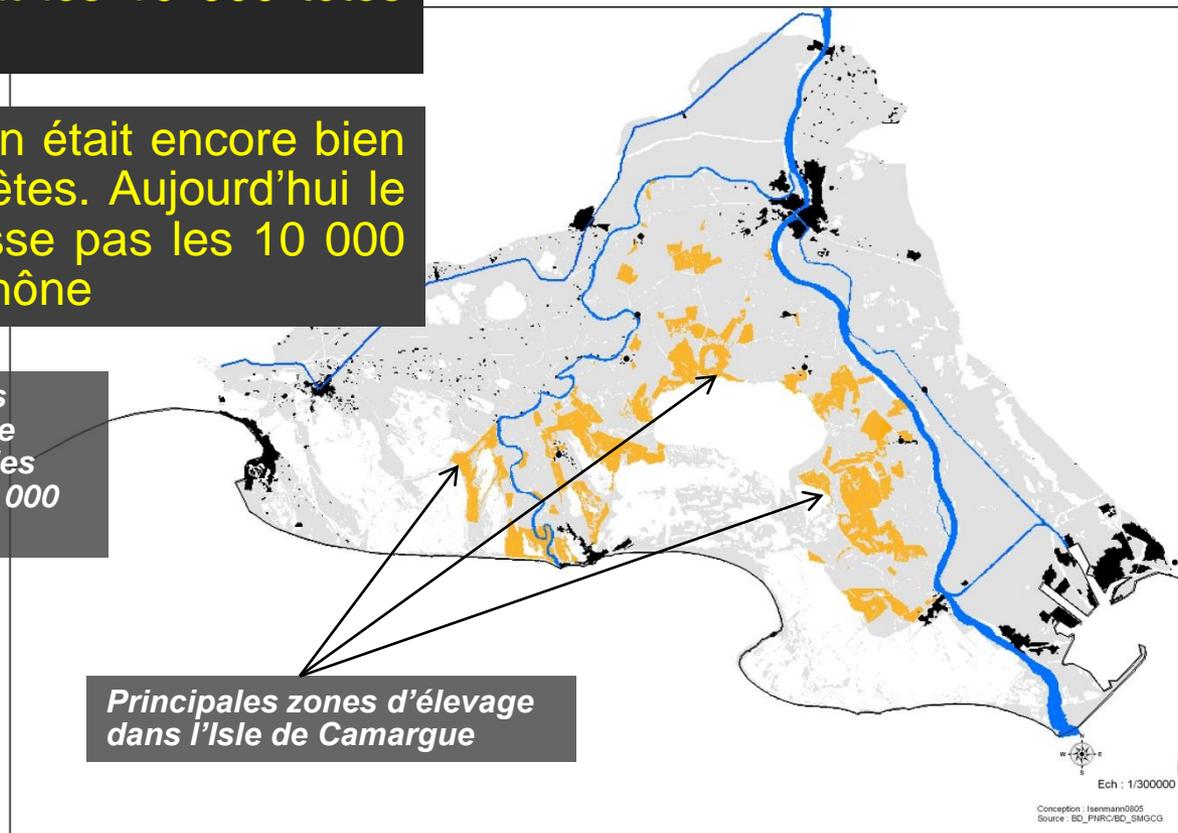
L'élevage en Camargue depuis les années 70

➤ En 1967 le nombre de têtes de bétail bovins et équins confondus se chiffrait à 6000. Aujourd'hui le cheptel global des grands herbivores atteint les 10 000 têtes dans le delta du Rhône

➤ En 1967 l'élevage ovin était encore bien présent avec 100 000 têtes. Aujourd'hui le cheptel global ne dépasse pas les 10 000 têtes dans le delta du Rhône

La surface des milieux humides pâturés dans l'île de Camargue reste quasiment stable depuis les années 70. Elle avoisine les 12 000 ha en 2014

Principales zones d'élevage dans l'île de Camargue



Deux activités devenues majeures et identitaires : La culture du riz et l'élevage du Taureau

La riziculture se positionne comme le pivot du système grande culture en Camargue :

- Une culture spécialisée pour s'affranchir du sel contenu dans le sol (20 000 ha)
- Une action prépondérante dans la gestion de l'eau (300 millions de mètres cubes d'eau introduite chaque année dans l'Isle de Camargue)
- Une activité économique générant 2000 emplois directs et induits

L'élevage extensif de taureau et de chevaux est confronté à des évolutions :

- Une augmentation du cheptel sans augmentation substantielle des surfaces pâturées
- Une diversification dans l'accueil du public et la valorisation de la viande de taureau
- Une responsabilité grandissante dans le maintien de grands ensembles de milieux d'une grande valeur biologique

Riziculture, élevage et zones humides : Le juste équilibre à trouver



Trois grands enjeux environnementaux identifiés

- La gestion et la qualité de l'eau, en encourageant par exemple les cultures à faibles intrants.
- La biodiversité animale et végétale, en incitant notamment à la préservation des habitats, la préservation des milieux humides et des prairies permanentes.
- Le paysage, l'entretien d'éléments fixes du paysage comme les bosquets, les arbres isolés et les canaux et fossés.

Croisant des enjeux socio économiques

- **Un pâturage extensif en milieu humide en recherche de nouveaux espaces**
- **Des élevages de races locales à faible effectif sensibles aux risques sanitaires**
- **Un besoin de valorisation de la viande de taureau**
- **La céréaliculture dépendante de la culture du riz pour dessaler les terres**
- **Une rotation entre le riz et le blé dur contrainte par l'aléa climatique**
- **Une filière rizicole soumise à la conjoncture internationale (volatilité du marché et donc des prix)**

Les différents dispositifs mis en œuvre depuis 1990

- Les démarches qualités AOP (1992) IGP (1996)
- Les Mesures agro environnementales (depuis 1991)
- La diversification (Circuits courts et accueil du public)
- Les mesures destinées à l'agriculture biologique (aides aux conversions)
- La Reconnaissance des races locales (Livres généalogiques des races de taureau)
- La recherche végétale pour le riz (Recherche en continue de variétés adaptées aux conditions pédoclimatiques locales et répondant au besoin du marché)

IGP Riz et AOP Viande de taureau

- Enjeux visés : eau biodiversité économie

- Pour le Riz

Itinéraire technique portant sur une maîtrise des intrants suivant recommandations du Centre français du Riz

**Traçabilité et référencement dans les marques
10 % de la production valorisée (5000 tonnes)**

- Pour la viande de taureau

maîtrise de la charge UGB par ha < 1,4 UGB

Participation aux manifestations taurines

**Pâturage en zone humide obligatoire pendant
6 mois par an**

60 % de la viande valorisée localement (400 tonnes)

Les mesures agri environnementales

- Enjeux visés : eau biodiversité paysage

Pour le riz

Maîtrise de la lame d'eau dans les rizières 5000 ha contractualisés

Gestion des éléments fixes du Paysage 138 km de linéaires fossés et haies contractualisés

Traitements phyto sanitaires alternatifs 50 ha contractualisés

- Pour l'élevage extensif

Respect du calendrier de pâturage

Mise en défend de milieux remarquables

Définition de la pression de pâturage

7 000 ha contractualisés

Et pour demain ?

Poursuivre les efforts pour répondre aux enjeux liés à l'eau (DCE):

- **Maîtriser les intrants au travers de nouveaux itinéraires cultureux (Rotations,, riz semé à sec...)**
- **Gestion des apports d'eau dans les milieux naturels pâturés**

Continuer à soutenir des pratiques prenant en compte les enjeux biodiversité (NATURA 2000) :

- **Adapter le pâturage et les cahiers des charges pastoraux à la fragilité de certains milieux humides du delta**
- **Engager des mesures de gestion environnementale des canaux et fossés**

Valoriser les démarches qualité et de progrès :

- **Soutenir les circuits courts, la labellisation, et la mise en réseau des producteurs**
- **Diversifier les ressources (Accueil, marquage produits et services)**

Merci de votre attention

